



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2021-072

PUBLIÉ LE 23 MARS 2021

Sommaire

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire / Unité Sécurité Sanitaire des Activités Pharmaceutiques et Biologiques

R24-2021-03-18-00002 - ARRETE 2021-SPE-0011 portant modification de la licence d'une officine de pharmacie sise à BEAUGENCY (2 pages)	Page 3
R24-2021-03-18-00001 - ARRETE 2021-SPE-0014 portant modification d'une licence d'une officine de pharmacie à MUR DE SOLOGNE (2 pages)	Page 6

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2021-03-18-00002

ARRETE 2021-SPE-0011 portant modification de la
licence d'une officine de pharmacie sise à
BEAUGENCY

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE-VAL DE LOIRE**

ARRETE 2021–SPE- 0011
portant modification de la licence
d'une officine de pharmacie
sise à BEAUGENCY

Le Directeur Général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

VU le Code de la Santé Publique, et notamment le Chapitre V « pharmacie d'officine » du Titre II du livre 1^{er} de la cinquième partie ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret du 27 mars 2019 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire – M. HABERT Laurent ;

VU la décision n° 2020-DG-DS-0005 du 27 novembre 2020 du directeur général de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire portant délégation de signature ;

VU l'arrêté préfectoral du Loiret en date du 1^{er} Juin 1942 accordant une licence pour l'exploitation d'une pharmacie située à BEAUGENCY 4 et 6 rue de l'Ours – 1 rue des Chevaliers sous le numéro de licence 78 ;

VU l'arrêté préfectoral du Loiret en date du 22 mai 1992 portant sur la déclaration d'exploitation, sous forme d'une S.N.C. constituée par Madame LEMAIRE-LARCHER Caroline et Monsieur LEMAIRE Dominique – pharmaciens titulaires, de l'officine de pharmacie sise 2 rue de l'Ours à BEAUGENCY ;

CONSIDERANT que les locaux de l'officine de pharmacie sont implantés à l'angle de la rue des Chevaliers (n°1) et de la rue de l'Ours (2-4-6) à BEAUGENCY, que l'adresse postale est précisément au 2 rue de l'Ours ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : A l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du Loiret en date du 1^{er} juin 1942 susvisé, la mention « 4 et 6 rue de l'Ours – 1 rue des Chevaliers » est remplacée par « 2 rue de l'Ours ».

ARTICLE 2 : Le présent arrêté pourra faire l'objet, dans le délai légal de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs :

- soit d'un recours gracieux auprès de la Directrice Générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire : Cité Coligny – 131 rue du faubourg Bannier – BP 74409 – 45044 Orléans Cedex 1
- soit d'un recours contentieux selon toutes voies de procédure devant le Tribunal Administratif d'Orléans : 28 rue de la Bretonnerie – 45057 Orléans Cedex 1

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire et sera notifié aux titulaires de l'officine.

Fait à Orléans, le 18 mars 2021
Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire
Signé : Laurent HABERT

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2021-03-18-00001

ARRETE 2021-SPE-0014 portant modification
d'une licence d'une officine de pharmacie à MUR
DE SOLOGNE

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE-VAL DE LOIRE**

ARRETE 2021-SPE-0014
portant modification d'une licence d'officine de pharmacie
à MUR DE SOLOGNE

VU le Code de la Santé Publique, et notamment le chapitre V « Pharmacie d'officine » du Titre II du livre 1er de la cinquième partie ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

VU le décret du 27 mars 2019 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire – M. HABERT Laurent ;

VU la décision de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire portant délégation de signature n° 2020-DG-DS-0005 du 27 novembre 2020 ;

VU l'arrêté préfectoral de Loir-et-Cher en date du 5 juillet 1949 autorisant la création d'une officine de pharmacie à MUR DE SOLOGNE (41), sous licence n°57 ;

VU le courrier électronique en date du 14 janvier 2021 de Madame VALLEE Morgane, pharmacienne titulaire relatif à l'adresse exacte de son officine de pharmacie à MUR DE SOLOGNE qui est la seule dans sa commune ;

CONSIDERANT que l'arrêté portant création de la licence ne mentionne pas l'adresse complète de l'officine de pharmacie et qu'il y a lieu de corriger cette omission ;

ARRETE

ARTICLE 1 : A l'article 1^{er} de l'arrêté en date du 5 juillet 1949 susvisé est ajoutée la mention « 100 rue nationale ».

ARTICLE 2 : Le présent arrêté pourra faire l'objet, dans le délai légal de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs :

- soit d'un recours gracieux auprès du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire : Cité Coligny – 131 rue du faubourg Bannier – BP 74409 – 45044 Orléans Cedex 1
- soit d'un recours contentieux selon toutes voies de procédure devant le Tribunal Administratif d'Orléans : 28 rue de la Bretonnerie – 45057 Orléans Cedex 1.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire et sera notifié à la société demanderesse.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général Adjoint de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 18 mars 2021
Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire
Signé : Laurent HABERT